



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 2062

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la déception des chefs de petites et moyennes entreprises face au refus de l'Etat de financer la procédure Logic. En effet, d'une part, il leur est demandé d'aborder les technologies et les moyens de traitements performants en mobilisant leur temps et leur énergie, et de l'autre, ils s'entendent dire que leurs demandes ne peuvent être saisies faute de mise en place de moyens. Ils ne peuvent plus suspendre leurs projets car s'ils les ont retenus, c'est pour leur intérêt économique pour l'entreprise mais si l'aide était débloquée, elle permettrait d'en accélérer la réalisation et d'en réduire le coût.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme Logic, mis en place au début de 1988 et destiné à faciliter l'acquisition de logiciels d'informatique industrielle par les petites et moyennes entreprises de moins de 500 personnes, a obtenu un vif succès puisque 700 dossiers environ concernant ces entreprises ont été agréés aux fins de bénéficier du financement de cette procédure. L'épuisement rapide de l'enveloppe budgétaire de 50 MF, initialement allouée au programme Logic, a conduit les services du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire à accorder un crédit supplémentaire de 30 MF pour la réalisation de la première phase de cette opération. Ces mesures devraient ainsi permettre de contribuer au développement des entreprises désirant moderniser leur outil de production.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2062

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2442